



Commune de Noréaz

ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 19 DECEMBRE 2013, A 20.15 H.

<u>Présidence</u> :	M. Jean-Marc Guisolan, syndic
<u>Participants</u> :	71 citoyennes et citoyens
<u>Excusés</u> :	MM. Cédric Guisolan et Xavier Barbey
<u>Scrutateurs</u> :	MM. Cyril Arrigo, Damien Schneider, Marco Maglio, Christophe Brülhart,

Au nom du CC, M. Jean-Marc Guisolan déclare ouverte cette assemblée, salue les participants, notamment les nouveaux citoyens et les nouveaux habitants et leur souhaite la bienvenue. Il prie les CC de se présenter et de mentionner quelles fonctions ils occupent au sein du CC. Il constate que la présente assemblée a été convoquée selon les dispositions légales en vigueur, soit par annonce dans la FO, par affichage au pilier public, ainsi que par l'envoi d'un tout-ménage inséré dans le bulletin d'information.

Il indique que l'assemblée est enregistrée et demande aux citoyens qui souhaitent s'exprimer de s'annoncer préalablement.

Il prie ensuite la secrétaire de procéder à la lecture du

TRACTANDA

1. Procès-verbal de l'assemblée du 06 juin 2013
Ce procès-verbal ne sera pas lu. Il peut être consulté auprès de

l'Administration communale durant les heures d'ouverture ou consulté sur notre site www.noreaz.ch

2. Budget 2014
 - 2.1. Présentation générale du budget
 - a) de fonctionnement
 - b) d'investissement
 - 2.2. Rapport de la commission financière
 - 2.3. Vote du budget et de son financement
3. Réception des nouveaux citoyens
4. Divers

Ce tractanda, n'appelant aucune remarque, est considéré comme accepté. L'assemblée peut par conséquent valablement délibérer.

1. Procès-verbal de la dernière assemblée

Lecture et approbation

Comme annoncé, il n'est pas procédé à la lecture du procès-verbal de l'assemblée communale du 06 juin 2013. Il pouvait être consulté auprès de l'administration communale. Le PV n'appelant aucune remarque, celui-ci est soumis au vote et accepté à l'unanimité.

2. Budget 2014

2.1. Présentation générale du budget

a) de fonctionnement

M. Guisolan passe la parole à M. Sapin qui relève que l'on a pu garder le taux d'imposition communal de 0.80 et présente la situation de Noréaz par rapport à d'autres communes de Sarine-Ouest. L'impôt moyen par habitant (sans les personnes morales) s'élève à 3'214 pour Avry (1^{er}), 2'438 pour Noréaz (5^{ème}) et CHF 1'945 pour Chénens (10^{ème}). De plus, il indique que, malgré les investissements, la situation est identique aux exercices précédents concernant l'endettement de la commune.

Il présente également un tableau des charges liées de 2011 à 2014, en

précisant qu'elles s'élèvent à CHF 697'000 pour l'exercice 2013 et représente un supplément de 7.0 % de charges liées supplémentaires par rapport à 2013.

Résultat

Excédent de déficit pour 2014 de	CHF	77'741.00
Sur un total des produits de	CHF	2'320'000

M. Sapin donne ensuite le détail des charges par secteur. Il indique qu'il y a un léger cash flow en 2014, pour financer une partie seulement des investissements futurs.

b) d'investissement

En ce qui concerne le budget des investissements, M. Sapin donne le détail des objets, ainsi que des montants portés dans ce chapitre et leur affectation. Les investissements suivants sont proposés :

Investissements 2014

AMENAGEMENT DES PLACES PUBLIQUES DU VILLAGE **CHF 35'000.00**

Les places publiques du village (arrêts de bus, maison communale, église, écoles) manquent d'infrastructures urbaines.

Le Conseil communal a décidé d'installer des poubelles, des bancs, des supports à vélos ou des protections des arbres contre les voitures où les manquements se font le plus désiré.

Pour l'ensemble de ces investissements ainsi que pour leur installation, le Conseil prévoit un montant de CHF 35'000, lequel sera financé par nos fonds propres.

EQUIPEMENT DU QUARTIER « EGLISE » **CHF 652'000.00**

Le Conseil communal propose d'équiper le quartier dit « Eglise » d'une route, d'un trottoir, de la défense incendie, des canalisations et des luminaires.

Cet investissement permettra de terminer le projet de parking en dessous de l'église. Il servira également d'infrastructure pour la création d'un, voire de deux immeubles sur le terrain de la commune.

L'investissement se présente de la manière suivante :

62.501.37	Construction de la route et de ses infrastructures	415'000.00
70.501.1	Adduction d'eau	34'000.00
71.501.4	Aménagement de collecteurs d'eaux usées	203'000.00

Cet investissement sera financé par des fonds étrangers de la manière suivante :

Charge d'intérêts	14'000
Amortissement	26'000
Total des charges	40'000

M. le syndic précise que le PGEE communal ne peut plus recevoir les eaux en provenance de ce quartier, depuis l'immeuble communal, la place de parc. De plus, il existait déjà un problème de surplus d'eaux claires en provenance de la route de Ponthaux. Par conséquent, nous devons décharger ce secteur qui ne pouvait plus tout absorber. Dans le parking est prévue l'installation d'un bac de rétention, utile pour toute cette zone, y compris les deux immeubles projetés. Une fois que cette route sera aménagée, le terrain disponible pourra être construit.

M. Jean Cotting demande ce qu'il prévu d'entreprendre à la rte de Seedorf.

R. Une remise en état est prévu, parce qu'il s'agit d'un axe secondaire. C'est un axe beaucoup utilisé parce que les usagers ne veulent pas attendre pour accéder à la route cantonale. Avry envisage de passer la route direction Seedorf à 30 km/h, ce qui pourrait freiner le trafic. Nous pourrions également prévoir cette solution à l'intérieur de notre localité.

M. Guy-William Chassot estime que les usagers empruntent la rte de Seedorf à cause de l'état déplorable du tronçon « pavés ». La commune a-t-elle fait pression auprès des autorités cantonales pour faire avancer les choses ?

R. La route de contournement de Prez est prévue pour dans 18 à 20 ans. Nous avons déjà fait maintes démarches, mais on pourra encore essayer pour au moins améliorer ce carrefour. La pression du Service des pts et chaussées sur la commune de Prez n'est pas très forte. Peut-être que les fusions amélioreront les choses. Dans le cadre des fusions déjà réalisées, on a pu constater des promesses qui ne sont pas réalisées. Récemment, nous avons eu confirmation que cette route ne sera plus utilisée par les transports spéciaux. Aucune route cantonale supplémentaire n'est agréée. On va revenir à charge pour au moins améliorer la sortie.

M. Jean-Bernard Michel aimerait savoir si avec le montant total des investissements prévus le taux d'imposition de 0,80 pourra-t-il être maintenu ?

R. D'après la planification présentée, on reste dans les 5 % de déficit et le taux d'imposition reste à 0.80. L'objectif du Conseil communal reste d'investir dans notre commune plutôt que d'offrir des cadeaux à la fusion.

M. Guy-William Chassot revient sur l'investissement prévu dans le quartier de l'église. Il estime que les fr. 415'000.00 prévus pour la construction de la route et des infrastructures est une somme énorme. N'y aurait-il pas de solutions plus économiques ? Ne pourrait-on pas conserver ces surfaces en réserve pour des bâtiments communaux sachant que la commune va se développer ? De plus, il faut penser au trafic que cela va générer.

R. Le Conseil communal a voulu préserver l'accès à l'église libre de toute circulation. C'est pourquoi, cette solution a été envisagée. La route prévue permettrait également de desservir les deux autres immeubles projetés. En cas de fusion, si l'on ne construit pas ce sera une manne pour la nouvelle commune. Noréaz n'aura plus droit à la parole puisqu'il y aura un conseil général. Il n'y aura du trafic que lors de lotos, de mariages, d'enterrements.

Mme Linda Hefti estime qu'il ne faut agir dans la précipitation, mais réfléchir avant de consentir ces investissements.

R. Cette route servirait d'accès au parking, à une éventuelle école, aux deux immeubles projetés. C'est le côté pratique que l'on vous propose.

M. Claude Friderici regrette que l'on ne présente pas un projet global intégrant les deux immeubles. Il lui semble que, depuis quelques temps, on ne propose qu'un « petit bout de quelque chose », comme dans le cas de l'église pour le chauffage et l'isolation. Il aurait été utile de proposer un crédit global.

R. Le retour sur investissement sera tout de même un terrain entièrement équipé, ce qui représente un potentiel non négligeable. Il y a urgence de faire ces travaux puisque le haut du village est surchargé d'eaux claires.

2.2 Rapport de la commission financière

M. le syndic passe ensuite la parole à M. Laurent de Bourgknecht, président de la CF, qui procède à la lecture du rapport.

A. LE BUDGET

La commission financière a procédé à l'examen du budget 2014 lors de sa séance tenue en la salle du conseil communal le 02 décembre 2013 et a relevé ce qui suit :

Le budget de fonctionnement 2014 fait apparaître un excédent de charges pur u montant de fr. 77'441, soit 3,33 % du budget global.

Si d'une manière générale, le budget n'appelle aucune remarque particulière de sa part, la Commission financière a toutefois mis le doigt sur les coûts élevés liés à l'infrastructure du chauffage à distance – l'écologie a un coût semble-t-il – ainsi que sur l'augmentation sensible des frais du traitement du personnel édilitaire. Pour ce qui est de ces derniers, elle ose espérer que c'est le principe de prudence qui a dicté le Conseil communal au moment de fixer le montant attribué à ce poste et qu'il s'avérera finalement moins onéreux. La commission tient également à relever que les recettes budgétaires ont été estimées une nouvelle fois avec prudence par le Conseil communal et que sous cet angle, un certain optimisme est de mise.

Fort de ce qui précède, la commission financière préavise favorablement le budget 2014 et invite l'assemblée communale à l'accepter.

B. LES INVESTISSEMENTS

Lors de sa séance du lundi 02 décembre 2013, la Commission financière a pris connaissance des différents investissements 2014.

Si l'aménagement des places publiques du village lui est apparu comme plus et une nécessité pour la Commune, les dépenses engagées pour la construction d'une route et ses infrastructures, d'un système d'adduction d'eau ainsi que l'aménagement d'un collecteur d'eaux usées n'ont pas reçu le même enthousiasme. Les raisons de ce scepticisme trouvent leur origine non pas dans les montants engagés – bien qu'ils lui soient apparus comme élevés - mais bien dans le flou qu'il existe autour de ces différents projets et de leur véritable nécessité de fait ou légale à tout le moins actuelle. La construction d'une route d'accès en particulier au parking a suscité la surprise de la Commission dans la mesure où lors des investissements 2009, l'assemblée communale avait déjà dit « oui » à un investissement de fr. 150'000.00 pour un parking en gravier. Il est surprenant que les voies d'accès à ce parking n'aient pas été déjà intégrées à ce montant.

La Commission est consciente qu'elle n'est pas là pour juger de l'opportunité d'une dépense – elle a déjà eu à maintes reprises l'occasion de le rappeler -, et qu'elle n'est là que pour juger de la capacité financière de la Commune à engager telle ou telle dépense. Elle tenait ici cependant à rappeler au Conseil communal, et c'est là une de ses prérogatives, que le principe de diligence dans la gestion des finances communales s'applique pleinement (art. 82 de la Loi sur les Communes) et que, de ce fait, il est tenu à une certaine prudence, d'autant plus lorsque les perspectives financières des Communes en générale ne sont pas des plus réjouissantes.

Ceci dit, sur la base des informations données à la commission financière par M. Réginald Sapin, il faut admettre que la Commune de Noréaz a actuellement la capacité financière à engager ces nouvelles dépenses ; elle peut dès lors, sous l'angle financier, les préavisier favorablement.

M. le syndic remercie les membres de la CF pour le travail accompli et la lecture du rapport.

Avant de passer au vote, M. le syndic propose aux citoyens qui le souhaitent de poser leurs questions.

2.3 Vote du budget et de son financement

Aucune question n'étant posée, M. le syndic propose de passer au vote du

a) Budget de fonctionnement : 70 oui 0 non 1 abst

Avant de passer au vote des investissements, M. le syndic demande s'il y a des questions.

b) Budget des investissements :

AMENAGEMENT DES PLACES PUBLIQUES DU VILLAGE

CHF 35'000.00

Les places publiques du village (arrêts de bus, maison communale, église, écoles) manquent d'infrastructures urbaines.

Le Conseil communal a décidé d'installer des poubelles, des bancs, des supports à vélos ou des protections des arbres contre les voitures où les manquements se font le plus remarquables.

Pour l'ensemble de ces investissements ainsi que pour leur installation, le Conseil prévoit un montant de CHF 35'000, lequel sera financé par nos fonds propres.

Vote : 70 oui 0 non 1 abst.

ponts de froid. Si le projet d'école voit le jour, il serait utile de joindre ce bâtiment dans le projet afin de l'isoler.

Suite au manque de civisme constaté à la déchetterie où du gazon, de la terre, des pierres, des troncs sont déposés dans les branches, la commune doit assumer un coût croissant du traitement des déchets.

Dans ces circonstances, M. Freiburghaus propose d'agir au regard des coûts et volumes 2013 auxquels la commune doit faire face. La taxe de base, ainsi que la taxe aux sacs doivent couvrir au moins le 70 %. A fin novembre 2013, nous sommes à 59 % de couverture. A partir de 2015, il se pourrait que l'on doive passer à une couverture de 100 %. Il existe deux solutions, soit : augmenter la taxe de base ou facturer certains déchets selon leur volume, ce qui a été proposé et accepté par l'assemblée communale du 31 mai 2013 lors de l'approbation de notre règlement des déchets. Notre stratégie est de mettre en place un contrôle des matériaux déposés dans notre déchetterie, en la plaçant sous vidéosurveillance. Une feuille sera remplie par le citoyen selon sa propre estimation, à partir d'un dépôt d'un m3 à l'extérieur de la déchetterie ou à l'intérieur par notre employé communal. Une caméra sera installée dans le but d'assurer une meilleure gestion de la déchetterie.

M. François Trotti aimerait savoir comment s'effectuera cette surveillance vidéo et quels seraient les coûts qui en découleraient et qui effectuerait ce travail.

R. L'installation reviendrait à env. fr. 3'000.00 et pourrait être reliée à un PC. Evidemment cela engendrerait des coûts d'exploitation. Il s'agit d'un essai

M. Loïc Estouquié propose plutôt que d'engager ces frais, pourquoi ne pas fermer l'accès à la déchetterie extérieure en-dehors des heures d'ouverture. Où seront enregistrées ces données ? Le Conseil communal devra veiller à respecter la protection des données.

R. A notre avis, il faut que les citoyens puissent accéder à la partie extérieure en tout temps. Pour les données, c'est encore à étudier. Une demande sera présentée à la préfecture.

Mme Christine Demont demande si l'on a connaissance d'expériences similaires dans d'autres déchetteries ou si c'est totalement inédit.

R. A notre connaissance, il existe déjà de telles installations dans les communes de Montagny et Grolley. Depuis la mise en place de ces installations, il semblerait qu'il n'y ait plus d'incivilités constatées.

M. Jean Cotting propose, pour ne pas pénaliser le bon citoyen, de placer un portail avec une clef déposée chez quelqu'un.

R. Dans le cadre des réunions de syndics de Sarine-Ouest, il est question de ces problèmes. Cette solution rencontre d'autres problèmes. Le système proposé implique d'avoir une certaine discipline.

M. Michel Brülhart demande s'il est possible de déplacer la benne afin d'en favoriser l'accès.

R. Par la suite, cette benne disparaîtra, car des box seront aménagés, ce qui facilitera la reprise. La place sera bétonnée.

M. Jean Cotting aimerait savoir si la commune entend mettre en place des poubelles à crottes de chien. De plus, il revient sur le salage des trottoirs pour savoir si ce travail est fait systématiquement.

R. C'est prévu, mais la mise en place de ces poubelles implique l'établissement d'un règlement qui sera soumis à l'approbation des citoyens lors de l'assemblée de printemps 2014.

R. M. Fabien Guisolan dit qu'en principe, ce travail est fait chaque fois que c'est nécessaire, mais qu'il doit procéder par étape ne pouvant intervenir partout à la fois. Toutefois, si quelqu'un constate qu'un endroit n'est pas salé, il peut l'en avertir.

M. Jean Cotting s'étonne que des va et vient de transports assurés par des tracteurs durent jusqu'à 23h00 et font trembler les fenêtres. Il estime qu'ils devraient s'arrêter vers 19h00 par respect pour les citoyens.

R. En 2013, l'année a été très « mouillée », il est difficile de travailler dans les champs.

M. Loïc Estoquié revient sur le projet du chemin d'accès au terrain de foot, soulignant la dangerosité du trajet pour les enfants. Qu'est-ce qui bloque et qui freine ce dossier ?

R. Ce dossier a à nouveau été reporté à cause de la rénovation de l'ex immeuble Schneider, actuellement en rénovation, qui doit se raccorder au réseau d'eaux usées. Ce raccordement doit être effectué le long de la route. Il semble qu'au printemps, cela devrait être prêt.

Plus aucune question n'étant posée, M. le syndic remercie toutes les personnes qui oeuvrent pour la commune : ses collègues, la secrétaire, la boursière et les membres des commissions, ainsi que les personnes présentes pour leur participation active à ces débats. Il rappelle que la boîte aux lettres de l'administration fait aussi office de boîte à idées.

Puis il lève l'assemblée non sans souhaiter à toutes et à tous de joyeuses fêtes et une excellente année 2014 et invite tous les participants à partager le verre de l'amitié. M. le syndic clôt l'assemblée à 21h25.

La secrétaire :

Le syndic :